



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gestion des lignes lacustres transfrontalières: Vaud et Haute-Savoie réaffirment leur volonté de travailler ensemble

Les conseillers d'Etat vaudois Nuria Gorrite et Pascal Broulis ont reçu le lundi 10 octobre 2016 à la Maison de l'Elysée une délégation française emmenée par Christian Monteil, Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie, et des représentants politiques de Thonon-les-Bains et des communautés de communes du Pays d'Evian et du Bas-Chablais - cofinanceurs des dessertes lacustres. Les autorités françaises et vaudoises se sont accordées à poursuivre leur collaboration pour consolider et améliorer la gestion franco-suisse des liaisons lacustres transfrontalières.

Environ 2200 travailleurs frontaliers utilisent le transport lacustre tous les jours. Depuis 2011, l'augmentation de fréquentation des lignes transfrontalières sur le Léman (Evian-Lausanne, Thonon-Lausanne et Yvoire-Nyon) est de 38.3%. Afin de développer d'une manière coordonnée entre les deux rives du lac le développement du transport lacustre et de renforcer l'organisation entre les autorités, une étude a été commandée conjointement. A cette fin, l'Etat de Vaud et le Département de la Haute-Savoie, ont mandaté le bureau CITEC pour élaborer une analyse de la situation et des perspectives en matière de besoin de transport et de gouvernance pour la desserte lacustre entre les deux rives du Lac Léman. Ils ont pris acte ce jour officiellement de ces recommandations.

Sur l'aspect transport, l'étude démontre le potentiel de voyageurs sur les lignes existantes de transport lacustre. Elle recommande le renforcement de la ligne N1, la plus attractive, entre Evian et Lausanne et l'amélioration des deux autres lignes (N2 entre Thonon-Lausanne et N3 entre Yvoire-Nyon). Une recommandation qui correspond à la stratégie de la CGN. Le renforcement de l'offre en stationnement et de bus, notamment à Evian et à Thonon est également conseillé. En matière de gouvernance, l'objectif est de permettre la définition d'une autorité organisatrice des transports lacustres dans les eaux territoriales françaises pouvant dialoguer avec l'autorité organisatrice suisse, en vue de définir l'horaire et de commander l'offre de prestations lacustres. Plusieurs options juridiques sont encore en discussion.

En matière de gouvernance, il a été décidé d'une part de travailler sur la mise en oeuvre d'un cadre juridique stabilisé pour les années à venir et d'autre part de poursuivre les travaux en vue de planifier l'évolution de la participation française au financement du déficit d'exploitation des lignes lacustres transfrontalières, en lien avec l'achat de nouveaux bateaux pour cette desserte entre les deux rives du lac Léman. En outre, le Département de la Haute-Savoie, en concertation avec les communes françaises concernées, saisira la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour qu'elle intègre les futures démarches relatives à la gestion de ce dossier. Elles prendront la forme d'une réunion, durant le premier semestre 2017, d'un comité technique et d'un comité de pilotage franco-suisses. Ceci doit permettre de tenir compte de l'évolution institutionnelle française et de la mise en place des compétences des instances concernées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 octobre 2016

• Nuria Gorrite, conseillère d'Etat vaudoise, chef du Département des infrastructures et des ressources humaines, +41 21 316 70 01 • Pascal Broulis, conseiller d'Etat vaudois, chef du Département des finances et des relations extérieures, +41 21 316 20 01 • Département de la Haute-Savoie : +33 4 50 33 58 61 / media@hautesavoie.fr